

Secrétariat général  
N° tél. : 01.69.49.76.57  
N/Réf. : NDA/ED/SM

## Arrêté n° 2026/297

**OBJET : Conseil National des Villes et Villages Fleuris : désignation de Madame Carole PELLISSON, sixième Adjoint au Maire pour représenter le Maire en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci.**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18,

VU la délibération n° 2013/03/758 du Conseil Municipal du 27 mars 2013 relative à l'adhésion de la Commune de Yerres au Conseil National des Villes et Villages Fleuris,

CONSIDERANT que la Collectivité est représentée au sein de cette Association par le Maire (ou son représentant), en qualité de membre de droit du Collège n° 2, intitulé « Communes ou leurs groupements »,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Carole PELLISSON, Sixième Adjoint au Maire à l'Environnement et au Bien-être animal, est désignée pour représenter le Maire, en qualité de membre de droit à l'Assemblée Générale du Conseil National des Villes et Villages Fleuris, lorsque celui-ci est empêché ou absent.

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et ampliation sera transmise à :

- Madame le Préfète de l'Essonne,
- à l'intéressée.

Fait à Yerres,  
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN